



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-9278>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-9278**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SIPPEREC

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias.

**Description** : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias.

**Identifiant de la procédure** : 0ded2950-a21c-42db-8a41-05e5c770a5f2

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79415200 Services de conseil en conception

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

##### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias

**Description** : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79415200 Services de conseil en conception

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 4 An

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : non

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : La valeur économique de l'offre, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (35 points)

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur technique (55 points) : - sous critère 1 : La qualité de l'analyse et la proposition argumentée d'un concept créatif et d'une piste éditoriale et graphique pour une campagne de communication visant à mettre en avant la mobilité durable au Sipperec (Ce sous-critère sera analysé sur la base du cadre de réponse technique (CRT) (30 points)

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur technique (55 points) : - sous critère 2 : La méthodologie, l'organisation et l'équipe dédiée (15 points)

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description :** Valeur technique (55 points) : - sous critère 3 :Les détails de réalisation sur la base des délais figurant dans l'annexe de l'acte d'engagement (10 points)

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Le critère environnemental (10points) : Le critère sera évalué sur la base des dispositions mentionnées à l'article 15 du CCAP, ainsi qu'en fonction des réponses fournies par le candidat dans le CRT concernant ce point.

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://www.maximilien.fr/>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.maximilien.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Date limite de réception des offres :** 28/02/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** 1. Recours gracieux Toute demande constituant un recours administratif gracieux doit être adressée à l'attention du Président du SIPPEREC et envoyée au service juridique au siège du syndicat : Tour Lyon Bercy - 173- 175 rue de Bercy - CS 10205 - 75588 paris cedex 12 2. Recours contentieux L'ensemble des recours contentieux mentionnés ci-dessous doivent être introduits devant : Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04 Téléphone : 01.44.59.44.00 Télécopie : 01.44.59.46.46 Site internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/ta-caa/> Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr) 2.1 Référé précontractuel, avant la signature du contrat Le référé précontractuel est régi par les articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative, pour les contrats de droit public. Ce recours a pour but de prévenir la passation d'un contrat qui méconnaîtrait les règles de publicité et de mise en concurrence applicables. Il permet aux candidats constatant un manquement à ces règles d'obtenir du juge du référé qu'il prononce les mesures nécessaires pour y remédier, avant la signature du contrat. Le juge du référé précontractuel peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. 2.2 Référé contractuel, après la signature du contrat Le référé contractuel est régi par les articles L. 551-13 à L.

551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative, pour les contrats de droit public. Il permet de sanctionner les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, après la signature du contrat. Un opérateur économique est recevable à former un référé contractuel lorsqu'il n'a pas été mis en mesure de former un référé précontractuel. Tel est le cas lorsqu'il n'a pas été informé du rejet de son offre et de la signature du contrat. C'est également le cas lorsqu'en procédure formalisée, il n'a pas été informé du délai de suspension de la signature du marché (délai de standstill) ; ou, en procédure adaptée, de l'intention de la personne publique de conclure le contrat. Il peut également former un référé contractuel lorsqu'il a préalablement introduit un référé précontractuel mais que l'acheteur y a fait échec par la signature contestable du contrat. Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : - 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat ; - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution, le plus rapidement possible après la notification du contrat. Le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité, reste recevable à contester la légalité de ces actes devant le juge de l'excès de pouvoir jusqu'à la conclusion du contrat, date à laquelle les recours déjà engagés et non encore jugés perdent leur objet.

### 2.3 Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat

En application de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Département du Tarn-et-Garonne", req. n° 358994 (venant aux suites de l'arrêt du 16 juillet 2007 "Société Tropic Travaux Signalisation", req. n° 291545), tout tiers susceptible d'être lésé par un contrat administratif (y compris un contrat relatif à des travaux publics) a la possibilité de contester sa validité ainsi que certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, devant le juge du contrat par un recours de pleine juridiction. Les seules limites fixées par le Conseil d'Etat : que le contrat soit susceptible de léser le requérant dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine et que le requérant invoque des irrégularités en rapport direct avec l'intérêt lésé dont il se prévaut. Les requérants peuvent accompagner leur recours d'une demande tendant à la suspension du contrat. Ce recours peut être assorti de demandes indemnitaires et doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat a fait l'objet de mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi (délais supplémentaires de distance : article R.421-7 du CJA).

### 2.4 Recours pour excès de pouvoir (articles R. 421-1 et suivants du CJA)

En application des articles R.421-1 et suivants du CJA, le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché n'est possible qu'à l'encontre des clauses réglementaires non-divisibles du contrat. Ce recours peut être formé dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification (délais supplémentaires de distance pour les candidats demeurant dans un département ou territoire d'outre-mer ou à l'étranger : article R. 421-7 du CJA).

#### 5.1.15 Techniques

##### **Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

##### **Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

##### **Enchère électronique : non**

## 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

### Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : SIPPEREC

**Numéro d'enregistrement** : 25750004100047

**Adresse postale** : 173-175 rue de Bercy

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75012

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : amunawar@sipperec.fr

**Téléphone** : 0624848232

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 17750005500013

**Adresse postale** : 7 Rue de Jouy

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75004

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone** : 01 44 59 44 00

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

### Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : efe62adf-23fc-4e96-b341-625dece6e334 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 24/01/2025 à 17:09

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français**

## **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2025**